



Rapport sur les objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest

Messages clés

 Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

Rapport sur les objectifs du développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest

Messages clefs



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

A. Introduction

1. L'un des principaux engagements pris à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) était d'élaborer impérativement des objectifs de développement durable en raison de leur utilité potentielle dans la poursuite d'une action cohérente et ciblée de développement durable à tous les niveaux. La Conférence Rio+20 reconnaissait aussi que ces objectifs devaient être cohérents et compatibles avec le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.
2. Pour donner suite aux documents issus de la Conférence Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a organisé la Réunion régionale africaine de mise en œuvre des principaux résultats de Rio+20 afin de débattre leurs incidences en Afrique. La Réunion a préconisé l'élaboration d'un processus consultatif qui soit efficace et à large assise et parte de la base, pour donner corps aux buts, indicateurs et cibles devant étayer les objectifs de développement durable.
3. Par ailleurs, la CEA, la CUA, la BAD et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé conjointement des consultations régionales et sous-régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique. La consultation régionale tenue à Hammamet (Tunisie) devait, entre autres choses, arrêter les priorités de l'Afrique pour ce programme, déterminer les moteurs et les principaux facteurs de réussite dudit programme et harmoniser les priorités avec d'autres programmes et initiatives de développement, notamment Rio+20 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La réunion a adopté un document final en vertu duquel le programme de développement pour l'après-2015 devrait intégrer les conclusions de la Conférence de Rio+20, les initiatives menées à l'échelle de l'Afrique, ainsi que les résultats des consultations nationales et régionales et des forums des Nations Unies.
4. C'est dans ce contexte qu'a été rédigé le présent rapport sur les objectifs de développement durable pour la région de l'Afrique de l'Ouest. C'est l'un des cinq rapports établis dans le cadre des processus consultatifs et de suivi africains pour l'après-2015 et Rio+20, dont le but est de donner forme à l'engagement des pays africains dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale et garantir que les objectifs à fixer sont bien conformes aux priorités de développement durable de l'Afrique. Avec les quatre autres rapports sous-régionaux, le présent rapport a constitué un élément du rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable, lequel a été présenté à la Réunion consultative régionale africaine sur les objectifs de développement durable, organisée conjointement par la CEA, la CUA et la Banque africaine de développement du 31 octobre au 5 novembre 2013. Cette réunion a adopté un document final qui sert de contribution technique à l'examen par le comité africain de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.
5. On trouvera ci-après les points à retenir.

B. Aspects et priorités du développement durable

Éducation

6. **L'éducation se développe graduellement, mais cela est davantage le résultat de la progression de la scolarisation que d'une amélioration de la qualité de l'enseignement ; et à l'exception de quelques pays, l'écart entre garçons et filles se réduit.** Cependant, il y a des obstacles à une meilleure adaptation du système d'éducation scolaire actuel aux besoins du marché du travail, car il faudrait à cette fin développer la formation professionnelle et technique. Les efforts devraient viser une amélioration de la qualité de l'enseignement afin d'assurer un bon équilibre entre la demande et l'offre de travail et de faciliter aussi la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes.

Santé publique

7. **Les taux de mortalité maternelle et infantile, l'espérance de vie, les taux de couverture des services de santé et le personnel soignant s'améliorent très légèrement, et il reste donc encore beaucoup à faire pour améliorer l'état de santé de la population de la région.** Une meilleure situation sanitaire appelle l'adoption de politiques efficaces et la réalisation d'investissements tendant à éliminer les maladies évitables, à améliorer la sécurité nutritionnelle, à élargir l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, ainsi qu'à améliorer l'accès aux soins de santé qui doivent être d'un coût raisonnable et de bonne qualité.

Développement durable de l'infrastructure: énergie, eau et transports

8. **Il existe un énorme déficit d'infrastructure dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des transports. Près d'un tiers des habitants de l'Afrique de l'Ouest n'a pas accès à des sources d'eau améliorées, alors que les moyens de transport ne sont ni efficaces ni fiables et que les services de distribution de l'énergie sont mal assurés.** En outre, la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure, à l'exploitation des équipements et au recouvrement des coûts demeure encore très faible. Les progrès vers un développement durable seront considérablement accélérés si l'on met en place des services efficaces et de qualité dans les domaines d'une distribution viable de l'énergie, de l'eau et des transports.

Croissance économique inclusive, diversification et transformation de l'économie

9. **Au cours des 20 dernières années, la sous-région a connu une croissance économique régulière grâce surtout à la stabilité politique, à une forte demande mondiale des principaux produits d'exportation, à une meilleure gestion de la politique économique, à un relèvement rapide des pays sortant d'un conflit et à de nouvelles découvertes de produits minéraux. Le soutien et le renforcement de cette croissance dans le long terme demeurent pourtant problématiques.** Cela tient surtout au fait que la croissance est entraînée par les investissements étrangers directs et non pas par l'épargne intérieure ; elle n'a pas réussi à générer des emplois, car ces apports de capitaux ont surtout pour but l'exploitation des ressources naturelles, la création de valeur ajoutée étant faible ou nulle. Les gouvernements devraient entreprendre une transformation structurelle qui diversifie l'économie, réduise les risques, améliore notablement la qualité de vie des populations et assure un développement durable.

Bonne gouvernance, état de droit, paix et sécurité

10. **La bonne gouvernance, l'état de droit, la paix et la sécurité demeurent des objectifs difficiles à atteindre malgré certaines améliorations observées au fil des ans.** Cela peut s'expliquer, entre autres, par la faiblesse des institutions publiques chargées de l'application de la loi et des règlements, de même que par la corruption, l'existence de lacunes dans les textes constitutionnels, le caractère dépassé des lois réprimant la corruption – autant de facteurs qui ne créent pas les incitations nécessaires au respect de la légalité par la population et les dirigeants. Il faut donc renforcer les institutions de gouvernance et améliorer le respect de la légalité, de même qu'assurer une participation plus large de toutes les parties prenantes à la prise de décision et à la gouvernance.

Agriculture et sécurité alimentaire

11. **L'agriculture, alors qu'elle représente un secteur économique majeur dans la sous-région, demeure essentiellement sous-développée.** Les principaux facteurs limitatifs sont l'insécurité foncière, la médiocrité des pratiques agricoles, le mauvais développement de la chaîne de valeur, l'accès limité aux marchés internationaux et la précarité des liens entre la recherche et le développement. Cela a rendu le secteur agricole peu attrayant tout en ayant de graves conséquences pour la sécurité alimentaire. Les politiques tendant à assurer un développement agricole durable devraient porter sur le développement de l'infrastructure et de la mécanisation, la recherche agronomique, les services de vulgarisation et de commercialisation, la constitution d'agro-industries, un meilleur accès aux intrants et au crédit, ainsi que la réforme des régimes fonciers en vue d'encourager les investissements dans l'agriculture.

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles: forêts, eau et sols

12. **L'environnement et les ressources naturelles, les forêts, les masses d'eau, les sols, dont dépendent les moyens d'existence sont dégradés et s'épuisent à un rythme rapide en raison de la surexploitation et de pressions dues à d'autres utilisations des sols, en particulier l'agriculture.** Les efforts déployés pour réduire au minimum la dégradation de l'environnement doivent tendre à déterminer la valeur des services fournis par ces ressources, de façon à en fixer rationnellement les prix et à en encourager la préservation, ainsi qu'à renforcer les institutions et les cadres de réglementation et aussi développer les partenariats public-privé et les investissements dans le but de rétablir, de préserver et d'améliorer le stock desdites ressources.

Protection sociale des pauvres et des groupes vulnérables

13. **Non seulement la protection sociale est en général faible et limitée à une fraction minoritaire de la population dans le secteur formel, mais en plus elle fournit des prestations qui ne sont pas adéquates.** Or, la majorité de la population se trouve dans le secteur informel et regroupe d'ordinaire les couches les plus vulnérables de la population, qui restent tributaires des systèmes traditionnels de soutien familial et social, lesquels ne sont plus adéquats ou n'existent plus du tout. La protection sociale, qui est au mieux lacunaire dans le secteur informel, est extrêmement inappropriée pour répondre au besoin de bien-être de ce vaste pan de la société. Il faut donc mettre en place des systèmes nationaux complets de protection sociale propres à assurer une sécurité élémentaire du revenu et des moyens d'existence et l'accès à des soins de santé essentiels d'un coût raisonnable, à l'alimentation et à une nutrition adéquate, à l'éducation, au logement et aux autres services nécessaires pour tous, en particulier les pauvres et les groupes vulnérables.

Assainissement et gestion urbaine

14. L'urbanisation en Afrique de l'Ouest se poursuit à un rythme très rapide et elle est à l'origine d'un grand nombre de problèmes environnementaux et sociaux – notamment, mauvais assainissement et piètre gestion des déchets, montée de la criminalité et de la violence, encombrement de la circulation, existence de taudis, chômage et sous-emploi des jeunes. Il est donc impératif d'investir dans des services d'assainissement modernes et dans la construction de logements décentes à prix modéré et de concevoir des villes qui offrent des possibilités de « verdissement » grâce à la proximité des fonctions urbaines, à un changement dans les modes de transport et à une plus grande efficacité dans la mise en place d'une infrastructure de base.

C. Objectifs et cibles du développement durable

15. Les objectifs, cibles et indicateurs du développement durable pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ont été élaborés après des enquêtes sur le terrain et des consultations approfondies avec les parties prenantes de la sous-région, et ils ont été examinés lors de la Réunion consultative régionale africaine. **Comme un tiers des pays de la sous-région figurent parmi les pays les plus pauvres au monde, la réduction de la pauvreté reste le principal problème.** C'est une condition indispensable du développement durable. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté – qui concerne l'éducation, la santé, l'assainissement, l'accès à l'eau potable et à d'autres services essentiels – signifie qu'une démarche de lutte contre la pauvreté fondée sur les liaisons intersectorielles offrirait la possibilité de satisfaire de façon efficace et efficiente plusieurs autres priorités de développement durable. Comme bon nombre des problèmes que les objectifs du Millénaire pour le développement tendaient à résoudre sont toujours présents, les objectifs de développement durable devraient intégrer les aspects essentiels des objectifs du Millénaire dans un cadre de développement durable plus vaste, dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.
16. Les objectifs, cibles et indicateurs définis pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest sont indiqués en annexe.

D. Conclusion et recommandations

17. Au cours de la dernière décennie, la sous-région a connu une stabilité politique qui a contribué à une croissance économique appréciable, bien qu'une transformation économique profonde ne se soit pas encore réalisée. Dans le domaine social, l'accès à l'éducation et à la santé s'est accru, mais la qualité doit être relevée. Malgré ces améliorations sur le plan économique et social, la dégradation et la pollution de l'environnement demeurent de graves problèmes. En général, et malgré les contraintes institutionnelles, financières, technologiques et en matière de capacités, les pays de la sous-région ont fait de grands progrès dans les trois dimensions du développement durable. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que le développement durable soit traité de façon globale et cohérente. Les recommandations suivantes sont, dans cette optique, essentielles :
 - (a) **Les États membres devraient s'engager en faveur des objectifs de développement durable et s'efforcer de les traduire en termes opérationnels. Les pays devraient être prêts à faire des choix réfléchis qui établissent l'équilibre entre les priorités nationales et les engagements internationaux:** les États membres doivent : assurer une bonne gouvernance, faire connaître les objectifs de développement durable et y sensibiliser les parties concernées, élaborer une stratégie à long terme pour guider leur réalisation, faire mieux participer le secteur privé et les organisations de la société civile, renforcer les institutions pour les rendre plus actives et plus

indépendantes, fournir des moyens financiers adéquats et novateurs et développer la capacité de mise en œuvre. Il faut également mettre au point un cadre complet de suivi et d'évaluation afin de tirer des enseignements en vue de la mise en œuvre future.

- (b) **Les organes sous-régionaux et régionaux devraient prendre les mesures voulues pour améliorer dans la sous-région la gouvernance du développement durable** : à ce sujet, il conviendrait de renforcer le rôle des organes régionaux et sous-régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission de l'Union africaine dans la traduction en termes opérationnels et la poursuite des objectifs de développement durable, ainsi que dans la mise au point d'un indice sous-régional de durabilité, afin de pouvoir suivre de façon concise les progrès réalisés. En outre, il y a lieu d'encourager les parties prenantes à tirer avantage des enseignements issus de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, d'entreprendre des consultations sous-régionales approfondies sur les objectifs de développement durable et d'aider les pays à suivre au mieux la mise en œuvre et l'évaluation.
- (c) **La traduction sur le plan opérationnel des objectifs de développement durable suppose l'obtention de ressources adéquates et requiert un soutien appréciable de la communauté internationale** : cela implique un engagement authentique en faveur de l'efficacité de l'aide et du développement. La communauté internationale devrait promouvoir, faciliter et financer l'acquisition et la diffusion de technologies appropriées écologiquement rationnelles, tout en organisant le renforcement des capacités et des institutions et en nouant un partenariat mondial pour le développement.

Annexe: Objectifs et cibles de développement durable proposés pour l'Afrique de l'Ouest

Objectif	Cible
Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<p>Cible 1: Réduire de trois quarts entre 2016 et 2030, le pourcentage des personnes dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)</p> <p>Cible 2: Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, le pourcentage des personnes qui souffrent de la faim</p> <p>Cible 3: Réaliser le plein emploi productif et fournir un travail décent pour tous, en particulier les groupes vulnérables (les femmes et les jeunes)</p>
Objectif 2: Réaliser l'égalité des sexes et assurer pour tous un enseignement primaire et secondaire équitable	<p>Cible 4: Veiller à ce qu'en 2030 au plus tard les enfants, garçons comme filles, puissent achever un cycle complet d'études primaires de qualité</p> <p>Cible 5: Veiller à ce qu'en 2030 au plus tard 60 % des garçons et des filles puissent achever un cycle complet d'études secondaires de qualité</p> <p>Cible 6: Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2025 et à tous les niveaux d'enseignement en 2030 au plus tard</p> <p>Cible 7: Veiller à ce que la formation scientifique et technologique pratique et l'innovation, en particulier la formation à l'informatique et aux TIC, fassent partie intégrante de l'enseignement secondaire et supérieur d'ici à 2025 et à tous les niveaux d'enseignement en 2030 au plus tard</p>
Objectif 3: Assurer l'accès de tous à des soins de santé de qualité	<p>Cible 8: Réduire de trois quarts, d'ici à 2030, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>Cible 9: Réduire de trois quarts, d'ici à 2030, le taux de mortalité maternelle</p> <p>Cible 10: Réaliser, d'ici à 2025, l'accès de tous à des soins de santé en matière de procréation et aux soins de santé en général</p> <p>Cible 11: Réduire de trois quarts, d'ici à 2025, le nombre annuel des nouvelles infections à VIH et assurer, d'ici à 2030, le traitement de tous les patients séropositifs</p> <p>Cible 12: D'ici à 2025, stabiliser l'incidence du paludisme et d'autres grandes maladies à leurs niveaux de 2015 et réduire de deux tiers, d'ici à 2030, le nombre de décès causés par ces maladies</p> <p>Cible 13: D'ici à 2030, réaliser l'accès de tous aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales</p> <p>Cible 14: Réduire de trois quarts, d'ici à 2030, le nombre de personnes vivant dans des taudis</p>
Objectif 4: Accroître et améliorer l'infrastructure et la gestion urbaine	<p>Cible 15: Accroître de moitié, d'ici à 2030, l'accès durable à des sources d'énergie</p> <p>Cible 16: Accroître de 25 %, d'ici à 2030, la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique dans la production et la consommation</p> <p>Cible 17: Accroître de moitié, entre 2016 et 2030, la collecte, l'élimination et la gestion des déchets</p> <p>Cible 18: Accroître d'un cinquième, entre 2016 et 2030, les services disponibles en matière de transport durable</p> <p>Cible 19: Accroître d'un quart la longueur du réseau de routes carrossables et d'un tiers le transport ferroviaire et le transport par voie d'eau, entre 2016 et 2030</p> <p>Cible 20: Réduire d'un tiers le pourcentage de la population qui n'a pas un accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base, d'ici à 2030</p>

Objectif	Cible
<i>Objectif 5:</i> Renforcer la croissance économique inclusive	Cible 21: Entre 2016 et 2030, accroître de 10 % le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et de 4 % le taux de croissance du PIB par habitant Cible 22: Accroître d'un tiers, d'ici à 2030, le volume total des investissements et la part des investissements dans les dépenses publiques Cible 23: Réduire d'un tiers, d'ici à 2030, la dépendance à l'égard de l'aide étrangère Cible 24: Assurer une croissance économique inclusive d'ici à 2025 et commencer le passage à l'économie verte en 2030 au plus tard
<i>Objectif 6:</i> Réaliser la transformation structurelle de l'économie	Cible 25: Augmenter d'un tiers, d'ici à 2030, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB Cible 26: Accroître d'un tiers, entre 2016 et 2030, la part de contenu local dans les investissements étrangers directs et la contribution des ressources naturelles au PIB
<i>Objectif 7:</i> Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité	Cible 27: Réduire d'un tiers, entre 2016 et 2030, l'indice de perception de la corruption par le public Cible 28: Réduire d'un tiers, entre 2016 et 2030, le délai moyen d'accès à la justice Cible 29: Assurer l'état de droit, la paix et la sécurité
<i>Objectif 8:</i> Réduire la dégradation et la pollution de l'environnement	Cible 30: D'ici à 2030, maintenir à leurs niveaux de 2015 les émissions de dioxyde de carbone et d'autres polluants atmosphériques Cible 31: Veiller à ce que les principes de développement durable soient bien intégrés dans les politiques et programmes des pays et à ce qu'ils soient bien appliqués pour inverser la tendance à la déperdition de ressources naturelles Cible 32: Réduire, d'ici à 2030, l'appauvrissement de la diversité biologique en ramenant le taux à un niveau beaucoup plus bas Cible 33: Accroître de 10 %, entre 2016 et 2030, le taux de recyclage, de récupération et de réutilisation Cible 34: Réduire de moitié, entre 2016 et 2030, le taux de déboisement et de dégradation des forêts Cible 35: Réduire d'un tiers la pollution des eaux de surface et assurer une gestion durable des terres, d'ici à 2030 Cible 36: Réduire de moitié, entre 2016 et 2030, les pertes après récolte
<i>Objectif 9:</i> Renforcer les partenariats public-privé régionaux et mondiaux pour le développement	Cible 37: Par des partenariats public-privé, étrangers et locaux, assurer le transfert des connaissances scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation technique, ainsi que leur adaptation et leur diffusion au service du développement Cible 38: Veiller à ce qu'un système commercial et financier régional et mondial non discriminatoire, ouvert, prévisible et réglementé soit mis en place grâce à l'augmentation d'un tiers, d'ici à 2030, du volume du commerce intrarégional, des mouvements de capitaux et de la part du commerce sous-régional dans le commerce mondial Cible 39: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement Cible 40: Aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable en apportant un financement additionnel, prévisible et adéquat Cible 41: Veiller à la soutenabilité de la dette et à la facilitation du commerce en faveur des pays en développement Cible 42: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des États insulaires en développement

